

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 97/124 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE AUX SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMMUNES DE SERRIERA, OTA, OSANI, PARTINELLO ET PIANA SUITE AUX INTEMPERIES DE JUIN 1997

SEANCE DU 8 DECEMBRE 1997

L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, et le huit décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas ALFONSI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Edouard CUTTOLI, Jules-Laurent FERRANDI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Paul SCARBONCHI, Jean-François STEFANI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI



ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pascal ARRIGHI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI
M. Antoine GAMBINI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI
M. Jean-Paul de ROCCA SERRA à M. Jean-Charles COLONNA
M. Joseph SISTI à M. Pierre POGGIOLI
M. Jean-Marcel VUILLAMIER à M. Norbert LAREDO

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène BERTUCCI, Jacques FIESCHI, Alexandre GABRIELLI, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean-Baptiste LANTIERI, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Jean-Guy TALAMONI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport des Commissions des Finances et du Plan, présenté par M. Simon-Jean RAFFALLI,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE d'accorder aux communes de SERRIERA, OTA, OSANI, PARTINELLO et PIANA, suite aux intempéries des 1^{er} et 2 juin 1997, une subvention destinée à la remise en état des ouvrages d'adduction d'eau potable et d'assainissement, des travaux de remise en état de la voirie et des travaux relatifs à la réfection des ports, selon les tableaux figurant en annexe à la présente délibération.



L'enveloppe financière nécessaire à cette opération, d'un montant total de **1 132 572 F**, sera prélevé (hors dotation quinquennale) sur le chapitre 907, article 1304, opération n° 07304G0004.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 8 décembre 1997

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation.
L'Administrateur Général des Assemblées

Le Président de l'Assemblée de Corse,


José COLOMBANI



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA



ANNEXE

REÇU LE
18.DEC.1997
PREFECTURE DE CORSE

INTEMPERIES DU MOIS DE JUIN 1997

COMMUNES	MONTANT DES TRAVAUX	TRAVAUX	ETAT (Montant non précisé)	DEPT	C.T.C
SERRIERA	34.912,50 F	Réfection de la route		10 473,75 F	8.030 F
	270.000 F	Remise en état du réseau d'assainissement		67 500 F	62.100 F
OTA	1.273.300 F	Travaux préliminaires et de réhabilitation de la Marine de Porto		381 990 F	318.325 F
	1 062 200 F	Travaux préliminaires et de réhabilitation du village d'OTA		207 510 F	244 306 F
	109.200 F	Travaux d'urgence		32 760 F	25.116 F

REÇU LE
18. DEC. 1997
PREFECTURE DE CORSE

INTEMPERIES DU MOIS DE JUIN 1997

COMMUNES	MONTANT DES TRAVAUX	TRAVAUX	ETAT (Montant non précisé)	DEPT	C.T.C
OSANI	1.259.389 F	Travaux de voirie : Remise en état de la route et murs de soutènement		377 816 , 70 F	289.660 F
	74.500 F	Travaux d'AEP		18 625 F	17.135 F
	210.000 F	Travaux d'AEP et d'Assainissement		52 500 F	48.300 F
	220.000 F	Remise en état de la voirie et de la plage		66 000 F	50.600 F
	200.000 F	Travaux de voirie		60 000 F	46.000 F
	100.000 F	Travaux d'AEP et d'Assainissement		25 000 F	23.000 F

PARTINELLO

